



**RANS (39)**



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome V (1854)**

*Rens, Rans-lez-Fraisans, Rans-lez-Dole, Rangis, Rand*, qu'il ne faut pas confondre avec Rans, situé dans le dép. du Doubs;

Village de l'arrondissement de Dole ; canton de Dampierre ; bureau de poste et perception d'Orchamps ; succursale ; à 2 km de Dampierre, 20 de Dole et 72 de Lons-le-Saunier. Alt. : 263<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par le Doubs qui le sépare sur une grande longueur de la Barre et de Ranchot, au sud par Plumont, à l'est par Fraisans et à l'ouest par Étrepigny. Le hameau de Rendey, le moulin de la Bruyère et le huitième triage de la forêt de Chaux font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 31, de Salins à Ranchot ; par les chemins vicinaux tirant à Étrepigny, à Plumont, à Fraisans, à la Saline d'Arc et à Ranchot ; par le ruisseau de la Doulonne, les mortes du Doubs et le canal de dérivation de cette rivière qui met en jeu les forges.

Le village est situé contre le penchant nord-ouest d'un coteau qui s'incline sur la rive gauche du Doubs. Les maisons sont groupées avec confusion et bâties pour la plupart sans goût ; elles sont construites en pierres et couvertes en tuiles plates. La plupart ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790, 661 habitants ; en 1846, 628 ; en 1851, 590, dont 268 hommes et 322 femmes ; 159 maisons, savoir : dans la rue Basse, 7 ; dans la Grand'Rue, 50 ; dans la rue de la Tuilerie, 14 ; dans la rue des Tramblots, 5 ; dans la rue Fripapas, 15 ; dans la rue de la Fontaine, 17 ; dans la rue de Traverse, 19 ; dans la rue du Fourneau, 19 ; au hameau de Rendey, 3 ; au moulin de la Bruyère, 1, et dans le huitième triage de la forêt de Chaux, 9 ; 159 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1614.

Vocabulaire : saint Étienne.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Rans a reçu les cotes 5 E 347/10 à /20. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 777 à 781, 3 E 6324 à 6331, 3 E 3869, 3 E 8610 et 8611, 3 E 9510 à 9513 et 3 E 13675. Tables décennales : 3 E 1192 à 1200.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 914 à 917, 5 Mi 1286 , 2 Mi 1146, 2 Mi 2171, 5 Mi 8 et 5 Mi 1183.

Les habitants émigrent peu.

Cadastre : exécuté en 1810 : surface territoriale 646<sup>h</sup> divisés en 3218 parcelles que possèdent 294 propriétaires, dont 154 forains ; surface imposable 582<sup>h</sup>, savoir : 356 en terres labourables, 112 en prés, 72 en bois, 19 en pâtures, 9<sup>h</sup> 60<sup>a</sup> en vignes, 4<sup>h</sup> 81<sup>a</sup> en sol et aisances de bâtiments, 3<sup>h</sup> 83<sup>a</sup> en vergers, 3<sup>h</sup> 28<sup>a</sup> en jardins et 80<sup>a</sup> en carrières, d'un revenu cadastral de 32.727 fr. ; contributions directes en principal 4.164 fr.



Le sol se divise en deux parties : l'une, dite des *Arbues*, est très ondulée, et l'autre, dite *de la Fin*, est en plaine. Il est en général très fertile et produit du froment, de l'orge, beaucoup d'avoine et de bonne qualité, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, des betteraves, des carottes fourragères, du chanvre, du foin et des fourrages artificiels. Toute la vigne a été arrachée depuis la confection du cadastre. Le produit des céréales suffit à la consommation. On importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour 0/0.

On élève dans la commune beaucoup de bêtes à cornes et on y engraisse des porcs ; 100 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne employée avec succès pour l'amendement des terres, de la pierre de taille bleu-cendré, de bonne qualité et susceptible de recevoir le poli, et de la pierre à chaux.

Les habitants fréquentent les marchés de Salins et de Dole. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture, le transport du minerai, de la houille et du charbon de bois consommés aux forges, et des pièces de bois équarri dit de *marine*.

Forges de la Bruyère : Ces forges, établies en vertu de lettres patentes de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, en date du 27 mars 1526, étaient mises en jeu par les ruisseaux de Plumont, de la forêt de Chaux et par les déchargeoirs de plusieurs étangs. Elles se composaient, en 1790, d'un haut-fourneau et d'un feu d'affinerie, et produisaient, année moyenne, 125.000 kg de fer, exportés surtout dans le Bugey et le Lyonnais. Cette usine, que possédaient MM. d'Estrabonne, ne subsiste plus.

Forges de Rans : L'usine de Rans, construite sur le Doubs par le prince de Bauffremont, en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat du roi, du 13 janvier 1705, se composait, en 1790, d'un haut-fourneau, d'une forge, de deux feux d'affinerie, et produisait annuellement 250.000 kg de fer, exportés dans tout le royaume. 10.000 cordes de bois y étaient consommées. Cet établissement, membre du magnifique groupe métallurgique composé des forges et fourneaux de Fraisans, du Moulin-Rouge et des mines d'Ougney, fut, en 1854, fusionné avec les forges de la Saisse et de Clairvaux sous la raison sociale J. Lemire, Guénard et C<sup>ie</sup>. Cette société a formé le noyau d'une vaste association d'usines qui comprend maintenant presque toutes les forges du Doubs et du Jura ; elle fait des démarches pour se constituer en société anonyme, et appartient à la société des maîtres de forges de Franche-Comté. La compagnie est en instance pour obtenir l'autorisation d'établir aux forges de Rans deux hauts-fourneaux au coke et deux hauts-fourneaux au bois ou aux combustibles mélangés. Ces quatre hauts-fourneaux auront deux machines à vapeur, chacune de la force de 100 chevaux, chauffées par la flamme perdue de ces appareils et destinées à mettre en mouvement les machines soufflantes.

La production totale annuelle sera d'environ 42.000 tonnes de fonte. Le combustible employé se composera approximativement de 18 millions de kilogrammes de coke, provenant des bassins houillers de la Loire et du Centre, et de 150.000 mètres cubes de charbon de bois.

L'alimentation de ces hauts-fourneaux correspondra à 16.000 mètres cubes de minerai en roche de l'exploitation d'Ougney, et à 10 à 11.000 mètres cubes de minerai en grain provenant des minières de la Saône et de la localité.

Commerce et industrie : Les patentables sont : 1 boucher, 1 cloutier, 2 aubergistes, 1 marchand épicier, 1 plâtrier, 1 maçon, 2 sabotiers, 1 maréchal-ferrant, 2 cordonniers, 1 mercier, 2 boulangers.

Il y a une fabrique d'instruments aratoires, une tuilerie, deux entrepreneurs de travaux en bâtiments, un port pour le bois, un moulin à trois tournants avec un battoir à blé. Il existait autrefois, dans le lieu dit *Sur la Perrière*, un moulin à vent très ancien dont on a retrouvé les fondations.

Une fruitière, établie en 1840 et qui donnait des résultats très satisfaisants, a été supprimée en 1844.

Rans est la résidence d'un notaire, d'un huissier et d'un géomètre.

Biens communaux : une église et un cimetière à l'entour ; un presbytère contigu à l'église ; une maison commune acquise de M. Dessault vers 1844, contenant la mairie, les logements de l'instituteur et de l'institutrice et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 65 garçons et 60 filles ; un puits communal

remarquable, exécuté en 1852 sous la direction de l'architecte Ruffier, de Dole ; deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs, un oratoire, érigé en 1773 en l'honneur de la Vierge ; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de pompiers, et 82<sup>h</sup> 49<sup>a</sup> de terres, parcours, bois et friches, d'un revenu cadastral de 925 fr.



Bois communaux : La commune possédait autrefois une forêt dite du *Deffoy*, qui n'était séparée de la forêt de Chaux que par des bornes. Par lettres patentes du 15 novembre 1589, Philippe II, roi d'Espagne, concéda aux habitants le droit de prendre dans la forêt de Chaux du bois vif et mort pour leur chauffage et leurs constructions, d'y envoyer parcourir leur bétail, d'y mettre des pores à la glandée et même d'y couper et enlever de l'herbe. Tous ces droits se réduisent aujourd'hui dans la propriété d'un bois de 70<sup>h</sup> dont la coupe annuelle est de 2<sup>h</sup> 10<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 5.260 fr. ; dépenses ordinaires 5.109 fr.

Bureau de bienfaisance : ses revenus sont de 200 fr. environ.

Pont en fil de fer : Les seigneurs de Rans percevaient un péage sur **un bac établi sur le Doubs, entre Rans et Ranchot, et furent maintenus dans ce droit par un arrêt du conseil d'Etat du roi, en date du 22 mai 1745, qui fixa le tarif de la perception. Ce bac a été remplacé, en 1841, par un pont en fil de fer de 85<sup>m</sup> de longueur, sur lequel il est perçu un péage de 3 centimes par piéton.**

## NOTICE HISTORIQUE

Au sommet d'une colline dont le Doubs baigne le pied verdoyant, s'élève le château de Rans. Des terrasses de ce pittoresque manoir, se déroule l'un des plus magiques paysages que l'imagination puisse rêver. Une large rivière aux eaux transparentes et aux contours capricieux, d'immenses tapis de verdure, les vagues profondeurs de la forêt de Chaux, des coteaux sur lesquels se jouent l'ombre et la lumière, des fabriques vomissant des torrents de flammes et de fumée, de beaux villages, les resplendissantes plaines de la Bourgogne, tout vous séduit et vous enchante. Le château, avec son magnifique donjon, ses créneaux, ses tourelles, réveille dans l'esprit les plus poétiques souvenirs de la chevalerie et de la vie féodale. Cette résidence n'était point celle d'un modeste vassal qu'un souverain orgueilleux reléguait à sa cour parmi ses écuyers. Elle était le séjour du sénéchal héréditaire de Bourgogne, c'est-à-dire du second officier de nos comtes souverains, ayant le droit de siéger dans leurs conseils et d'y entrer sans attendre qu'on l'y appelât ; pouvant faire rentrer jusqu'à trois fois dans la maison et au service de son prince, celui qui, pour quelques fautes, en avait été congédié ; chevauchant à travers la province pour surveiller les baillis, les châtelains, les prévôts, les sergents ; visitant les prisons et mettant en liberté ceux qui y étaient détenus injustement et pour des motifs trop légers ; recevant pour ses gages des robes magnifiques et la première écuelle d'argent servie sur la table du comte aux quatre fêtes principales de l'année, sans compter les domaines, les redevances sur les juifs et les autres revenus attachés à son brillant office.

Les Romains étaient des stratégestes trop habiles pour ne pas avoir profité des avantages qu'offrait le site de Rans, en y établissant un *castellum* afin de dominer la rivière du Doubs et maîtriser la vallée.

Suivant une légende de la vie de saint Hilaire, évêque de Besançon, citée par Gollut et Chillet, sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, avait expédié de Rome à ce prélat, vers l'an 324, un navire chargé de marbre, d'airain et d'autres matières précieuses, pour embellir l'église Saint-Étienne de Besançon. Ce vaisseau, après avoir remonté la mer, le Rhône et la Saône, se démembra dans un gouffre de la rivière du Doubs. M. Marquiset nous apprend que des pêcheurs aperçurent, il y a déjà bien des années, les débris de ce navire près de la grande halle du fourneau de Rans. Toutefois, les premiers titres qui mentionnent ce village ne sont pas antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle.

Seigneurie : La baronnie de Rans comprenait le château et le village de ce nom, Ranchot, Montepain et la Plaine, et fut érigé en marquisat en 1745, sous le nom de *Franchet*, en faveur de Charles-Ignace-Esprit Franchet, doyen du parlement de Besançon. Le seigneur exerçait sur tous ces lieux la justice haute, moyenne et basse.



**Seigneurs** : Les sires de Rans paraissent être issus de la maison de Thoire-Villars, comme les seigneurs de Vaudrey.

*Richard*, sire de Rans, fut l'une des cautions qu'Otton de Méranie, comte de Bourgogne, donna, au mois de février 1231 (n. st.), pour garantir l'indemnité de 1000 marcs d'argent qu'il promettait dans le cas où il se refuserait à donner Alix, sa fille, en mariage à Hugues, fils de Jean de Chalon l'Antique. Ce seigneur eut deux fils : *Hugon* dit la *Tempête*, chevalier, et *Guy* de Rans, aussi chevalier, seigneur de Roche de 1230 à 1275.

*Hugon* ou *Hugues*, sire de Rans, sénéchal du comté de Bourgogne, avait été obligé d'engager ses terres de Rans et de Ranchot à Hugues de Chalon, comte palatin de Bourgogne, et à Alix, son épouse, qui promirent de payer à sa décharge à Jean de Chalon l'Antique, à Mahaut, épouse de ce prince, et à Marguerite, leur fille, une somme de 200 livres estevenantes.

Par une déclaration du mois du décembre 1265, Hugues et Alix abandonnèrent le profit de cette engagère à Jean de Chalon, moyennant 600 livres estevenantes.

Le lundi après les octaves des Apôtres 1268, Hugues, sire de Rans, promit de faire apposer le sceau de Jean de Chalon, son suzerain, aux conventions du mariage de Poinçard, son fils, avec la fille de Hugues de Montferrand, seigneur de Thoraise.

Ce seigneur mourut la même année, laissant deux fils, *Poinçard* et *Jean*, qui suivirent tous deux le comte de Bourgogne en Italie, pour tirer vengeance des vêpres siciliennes.

Le lundi avant la fête de la Magdeleine de l'année 1266, Jean de Rans, damoiseau, désirant se libérer de ses dettes, engagea à la comtesse palatine Alix tous ses droits sur Fraisans en terres, bois, maisons, seigneurie et justice et sur la sénéchaussée de Bourgogne, moyennant une somme de 1.000 livres de bons estevenants, et fit apposer sur cet acte le sceau de Guyon de Rans, seigneur de Roche, son oncle, et d'Aimon, abbé de l'Abbaye-Damparis.

Ce même seigneur, qualifié de sire de Rans, vendit au comte Otton V les droits de païsson et de glandée qu'il avait aux bois de Rans, de Cinq-Cents et d'Étrepigney, moyennant 400 livres estevenantes (janvier 1280). La même année, il vendit à Eudes de Neuchâtel, doyen de Besançon, le fief de Roche en Valouais, et, en 1284, sa sénéchaussée à Foulque ou Forquard de Rigney. En 1295, il était connétable d'Otton et rendait hommage-lige à Hugues de Bourgogne pour son fief de Fraisans.

Au mois de novembre 1292, le comte Otton engagea la suzeraineté de Rans et Ranchot à Hugues de Bourgogne, son frère, pour 400 livres (novembre 1292), et, le mardi après la Toussaint de la même année, il la lui vendit définitivement.

Poinçard de Rans, sire de Poupet, du consentement d'Alix, son épouse, et d'Oudin (Eudes), son fils, vendit au duc de Bourgogne la ville de Perrigny-sur-Pontailier, avec sa maison d'Aguillon, la forêt de Lyhanne et son fief de Crozon (avril 1295).

*Eudes*, sire de Rans après la mort de Poinçard, son père, fut forcé d'engager à Hugues de Chalon-Arlay son château de Poupet (vers l'an 1315). Il eut pour fils et héritier Poinçard II, chevalier.

*Poinçard II*, sire de Rans, fit hommage de sa seigneurie, en 1355, à la comtesse de Bourgogne. Marié à Catherine de Cromary, il en eut une seule fille, *Gillette* de Rans, qu'il unit à Hugues de Salins, fils du lombard Dimanche de Salins, dit Aimé.

*Hugues de Salins*, chevalier, sire de Rans, Pleure, Saint-Martin et la Barre, alla, en 1338, au secours de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, sous la bannière de Jacques de Longwy, et assista, la même année, au traité d'alliance conclu à Cuisery entre ce duc et Aimé, comte de Savoie. Il fut pourvu, en 1368, de l'office de capitaine des sauneries de Salins, à charge d'entretenir un gentilhomme armé et à cheval. Tristan de Chalon lui donna, en 1363, ce qu'il avait à la Barre, sous l'obligation de lui en faire hommage à cause de son château de Rochefort. Ce seigneur mourut peu de temps après. Gillette de Rans, sa veuve, se remaria avec Louis de Joux, chevalier. Par son testament du 7 octobre 1390, cette dame choisit sa sépulture en l'église de Rans, au lieu où avait été inhumé Hugues de Salins, son premier mari, fit un legs de 20 livres à Marie de Salins, sa fille, épouse de Guillaume de Sandon, chevalier, et institua pour son héritier universel Jean de Salins, son fils.

*Jean de Salins*, chevalier, seigneur de Rans, Pleure, Saint-Martin, la Barre, obtint, en 1374, de Marguerite, comtesse de Bourgogne, 30 livres de rente sur les salines de Salins en accroissement du fief qu'il tenait d'elle. Il fut successivement capitaine de Chaussin et du château de Joux. Ce seigneur avait fait construire, en 1407, un pont magnifique sur la rivière du Doubs. Ce pont, qu'il avait établi sans

autorisation, portait un préjudice considérable aux péages de la Loye, Fraisans et Orchamps. Les fermiers s'en plaignirent, et les seigneurs établis pour la réformation du comté de Bourgogne ordonnèrent que le pont serait démoli et les choses remises dans leur ancien état. Pour empêcher ou du moins pour éloigner l'exécution de ce jugement, le seigneur et les habitants de Rans en appelèrent au parlement de Dole. «Dès que le duc de Bourgogne en fut averti, il manda au prévôt de cette ville et lui enjoignit de se transporter, avec tel nombre d'officiers et autres gens que bon lui semblerait, au lieu de Rans, et lui donna ordre de faire abattre incontinent le pont qui avait été bâti sans sa permission et à son préjudice ; de faire ensuite ajourner le seigneur et les habitants du lieu à comparaître en personne au premier parlement de Dole, pour y rendre compte de leur conduite. Le mandat est daté à Bruges du 24 juin 1407. (Dom Plancher.) On voit encore dans le Doubs des restes de cette construction.



Jean de Salins avait, en 1392, accordé aux habitants de la Barre, en récompense des bons services qu'il en avait reçus, le droit de vive et morte pâture et usage de bois mort et mort bois et bois vif dans ses forêts de Rans. Ce droit leur fut confirmé, en 1441, par Philibert de Salins. Ce seigneur, marié en premières noces à Jeanne de Doia, en eut cinq enfants.

*Philibert de Salins*, son fils aîné, écuyer, seigneur de Rans, fut substitué en 1411 par Étienne de Salins, sire de Poupet, à Antoinette de Salins, nièce de ce seigneur, dans le château de Poupet et les terres d'Ivrey, Bon, Combelle et Saizenay. Il était mort en 1469, laissant de Jeanne Poney, son épouse, veuve de Jacques d'Estavayer, quatre enfants. *Jean*, le puîné, reçut pour son lot le fief de Ranchot et mourut sans postérité.

*Guillaume de Salins*, chevalier, sire de Rans, fils aîné de Philibert de Salins, s'allia en premières noces, en 1499, avec Jacqueline Bouton, veuve de Claude de Brancion et fille d'Aymar Bouton, chambellan du roi Louis XI, et se remaria avec Jeanne de Vienne, qu'il laissa veuve avant 1527. De son premier mariage naquirent *Jeanne* et *Marguerite* de Salins, épouse de Jean du Vernois, chevalier, seigneur de l'Étoile, qui possédèrent par indivis le domaine de Rans.

*Jeanne de Salins*, dame de Rans, s'allia, vers l'an 1524, à Jean Fauquier, chevalier, seigneur de Commenailles et d'Aumont, grand-bailli de Dole, qui demanda acte, en 1534, tant au nom de son épouse que de Marguerite de Salins, sa belle-sœur, de la soumission qu'il avait faite de reprendre en fief du souverain la seigneurie de Rans.

Marguerite fut inhumée dans le sanctuaire de l'église de Rans. Son portrait subsiste encore, mais son épitaphe et les diverses armoiries qui décoraient sa tombe ont été effacées pendant la révolution. Cette dame, remariée à N. de Briançon, laissa quatre filles qui partagèrent sa succession le 13 septembre 1580.

*Jean Fauquier*, chevalier, seigneur de Montsaugeon, Commenailles, Monnet, Aloze, Rans en partie, Pleure, Aumont, vicomte de Marigny, laissa de Jeanne de Salins deux filles : *Claudine*, qui épousa, avant 1547, Hugues de Villelume, chevalier, seigneur de Montbardon, et *Antoinette*, alliée à Gaspard de Genève. Ces deux dames fournirent le dénombrement de la terre de Rans les 8 mars et 15 novembre 1584. Jeanne de Briançon, épouse de Marion de Choiseul, remplit semblable devoir pour ce qu'elle possédait dans la même seigneurie, le 2 mai 1584.

*Chrétien de Villelume*, seigneur de Montsaugeon, Monnet, Beauregard, Rans en partie, Pleure, Commenailles, etc., né du mariage d'Hugues de Villelume avec Claudine Fauquier, s'allia à Claude-Philippe de la Chambre, marquise de Meximicux, dont naquit *Claudine* de Villelume, mariée à Guillaume de Bauffremont, baron de Scey et de Somberton, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, capitaine des gardes de l'archiduc Albert et colonel d'aval, décédé en 1599. C'est ainsi que moitié de la seigneurie de Rans entra dans la famille de Bauffremont qui la conserva jusqu'en 1793. Claudine de Villelume s'était remariée avec Jean-Louis de Pontailler, seigneur de Tallemay, mais elle n'en eut pas d'enfants.

François de Choiseul et Clériadus de Genève reprirent de fief la part leur appartenant dans la terre de Rans, le 29 janvier 1621. Cette portion fut mise en décret au bailliage de Dole et acquise, le 7 octobre 1627, par Catherine de Bruges, dite de la Baume, marquise de Lullin. Quelque temps après, Charles de Saint-Maurice, maréchal-de-camp des armées du roi, acquit du marquis de Lullin une partie de ses droits. M. de Franchet racheta, le 20 juin 1698, la moitié de la seigneurie de Rans et Ranchot, soit de M. de Saint-Maurice, soit de M. de Lullin.

Le dernier co-seigneur de Rans fut M. Charles-Marie-François-Joseph de Franchet de Rans, qui émigra en 1791 et mourut à Alexandrie en Piémont le 12 juin 1799. Ce seigneur, marié à Pierrette-Dorothee de Raincourt, en eut 1° *Charles-Joseph*, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, chef d'escadron ; 2° *Charlotte-Josèphe*, épouse de M. Toussaint-Amable la Valette ; 3° et 4° *Marie-Gabrielle-Ferdinande* et *Pierrette-Philippine*, toutes deux chanoinesses ; 5° *Pierre-Philippe*, lieutenant-colonel et



chevalier de Saint-Louis ; 6° *Étiennette-Eulalie*, épouse de François Pajot de Gevingey, et 7° *Jeanne-Pierrette*, épouse de Louis-Joseph-Xavier de Montlezun.

Les biens de M. de Franchet ayant été mis en vente nationalement le 7 juillet 1794, furent adjugés aux deux chanoinesses, ses filles, qui en firent remise, le 12 août suivant, à leur mère.

M<sup>elle</sup> Marie-Athénaïs-Ferdinande-Charlotte-Joséphine de Montlezun eut le château de Rans dans son lot et le vendit, vers 1839, à M. de Bretenières, fils d'un premier président à la cour royale de Dijon, qui l'a revendu récemment à M. Vauthrin.

Dans notre article sur *Gevingey*, nous avons accueilli une tradition d'après laquelle M<sup>elle</sup> de Franchet, épouse de M. Pajot de Gevingey, aurait entretenu une correspondance avec Voltaire, mais nous avons pu nous convaincre que cette tradition était tout à fait invraisemblable.

La famille de Franchet de Rans a fourni un maréchal-de-camp aux armées, un évêque, une abbesse de Migette et plusieurs conseillers au parlement.

Armoiries : La maison de Rans portait : à une *émanchure de trois pièces*, comme Vaudrey, et pour brisure un chef chargé des trois roses de Vergy.

Château : Il occupe le sommet d'une éminence formée en partie par la nature et en partie par la main des hommes, et s'élève sur la rive gauche du Doubs, au nord du village. Des fossés, alimentés par le Doubs et par la source d'une fontaine, ceignaient la forteresse ; on les traversait à l'aide d'un pont-levis qui donnait accès sous une tour percée d'une porte que fermait une herse.

Le château se composait de trois ailes disposées autour d'une cour carrée. Le donjon et trois tours circulaires en défendaient les angles. La face sud était formée par la porterie et des murs à créneaux.

Il ne reste, de ces puissantes constructions, que le donjon, l'aile orientale et une partie du côté nord. Vers le milieu de la longueur du côté est, est une tour quadrangulaire qui s'ouvre sur la cour. Aux deux extrémités extérieures de l'aile nord sont encore deux des anciennes tours.

Ce manoir vient d'être relevé de ses ruines, avec un rare bon goût, par M. de Bretenières, qui l'a rétabli dans son état primitif. Le donjon surtout est charmant ; il est carré et a 16<sup>m</sup> de côté sur 22<sup>m</sup> de hauteur ; il se compose d'un rez-de-chaussée et de quatre étages que couronne une ceinture de créneaux supportés par des corbeaux ou consoles faisant une grande saillie. Les murs du donjon et des tours sont percés de meurtrières.

Le style de cet édifice appartient à plusieurs époques. On y trouve des parties appartenant au style roman tertiaire, au style ogival et même au style de la renaissance.

En restaurant le donjon, on a trouvé au pied de ses murs une grande quantité d'ossements humains.

Le château de Rans, avec ses murs noircis par les siècles et tapissés de lierre, avec ses tours et ses créneaux, est d'un aspect tout à fait imposant.

Il a été habité pendant de longues années par la famille de Franchet et par M<sup>elle</sup> de Montlezun.

Événements divers : L'histoire resté complètement muette sur les événements dont Rans a été le théâtre. Il est certain cependant que les troupes qui causèrent tant de désastres à Ranchot commirent les mêmes excès à Rans. Les reconstructions successives du château, les cadavres trouvés dans ses souterrains et dans ses fossés, attestent que des drames sanglants se sont accomplis dans son enceinte. Un incendie survenu vers 1810, dans le village, détruisit, en moins d'une heure, plus de trente maisons.

Église : Elle est dédiée à saint Étienne, dont on célèbre la fête le 3 août, et se compose d'un porche sur lequel s'élève le clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur plus étroit que la nef, se terminant rectangulairement, et d'une sacristie. Le chœur et la travée de la nef, en face des chapelles, sont décorés de colonnettes isolées et groupées dont les chapiteaux sont richement ornés de feuilles de choux. Toute cette partie de l'édifice date du XIV<sup>e</sup> siècle. Le surplus appartient à l'architecture moderne.

On remarque dans le cimetière une belle croix du XIV<sup>e</sup> siècle, représentant d'un côté de ses croisillons le Christ crucifié, et de l'autre la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus.

Biographie : Ce village est la patrie de Pierre *Charlet* (1765- 1825), capitaine-commandant d'artillerie et membre de la légion d'honneur, ayant fait avec distinction les campagnes de la république et de l'empire, et de Jean-Pierre *Gabet* (1751-1819), aussi capitaine d'artillerie et chevalier de la légion d'honneur.

Bibliographie : Archives de la préfecture du Doubs.— Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquisat. — Archives du Jura, année 1853.